



## Dettes de consommation de plus de 10 ans

-----  
Par Visiteur

Bonjour, mon soucis: en avril 2009 j ai reçu un courrier d une societe de recouvrement DSO Interactive, me réclamant une somme de 3720 eur, dette de crédit de consommation datant de 1998 à la société carrefour, m'expliquant au tél.qu ils avaient racheté les dettes de carrefour. Je suis très surpris et choqué d apprendre en 2009 que je dois de l'argent depuis 1998, je n'en ai jamais été informé auparavant, aucune réclamation pour échéance impayée, aucune mise en demeure, pas d'intervention d huissier, aucun jugement de tribunal, ...Malgrés mes demandes téléphoniques de justificatifs de contentieux de l'époque par écrit, je n'ai que des coups de tel.de menaces. Ils s'en prennent maintenant au tél.à ma mère chez qui j'habite et qui est très fragile. Que puis je faire, y aura t il intervention huissier, et la prescription existe t elle, merci de me répondre rapidement, bien à vous,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Que puis je faire, y aura t il intervention huissier, et la prescription existe t elle, merci de me répondre rapidement  
Avant toute chose, avez vous par un moyen ou un autre reconnu être le débiteur de cette dette? Par exemple signature d'un document ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour, je n'ai jamais signé aucun document attestant que j'étais débiteur.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans ce cas là vous n'avez pas à vous inquiéter car la prescription est de de deux ans en matière de crédit à la consommation.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre réponse, bien cordialement,

-----  
Par Visiteur

Cher Monsieur,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

N'hésitez pas à répondre à vos créanciers que vous n'êtes pas débiteur de cette dette et que cette dernière est prescrite.

En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement